

Immigrants exerçant des professions réglementées

Danielle Zietsma

En 2006, on dénombrait 3,6 millions d'immigrants dans la population active du Canada, dont bon nombre possédaient un niveau de scolarité élevé. Depuis quelques années, le niveau de scolarité des nouveaux immigrants augmente à un point tel qu'en 2006, 42 % des immigrants qui étaient arrivés au Canada depuis 2001 étaient titulaires d'un grade universitaire. Parallèlement, 16 % des Canadiens de naissance possédaient un grade universitaire. Outre leur niveau de scolarité élevé, beaucoup de ces immigrants possédaient également une expérience de travail à l'étranger.

L'un des principaux objectifs de la politique d'immigration du Canada est de combler les lacunes qui existent sur le marché du travail. En raison du vieillissement de la génération du baby-boom, certaines pénuries de main-d'œuvre sont apparues sur le marché canadien du travail, particulièrement dans les professions liées aux soins de santé (comme les médecins, les infirmières, les pharmaciens) et dans les postes de direction. On prévoit que les pénuries se poursuivront à mesure que les baby-boomers quitteront le marché du travail (Ressources humaines et Développement des compétences Canada, 2007). Certaines prévisions laissent supposer que les immigrants pourraient représenter la presque totalité de la croissance de la population active, dès 2011 (Statistique Canada, 2003).

Malgré leur niveau de scolarité élevé, beaucoup de nouveaux immigrants doivent se débattre sur le marché du travail. En 2006, les immigrants qui étaient établis au Canada depuis moins de 10 ans présentaient des taux de chômage plus élevés et des taux d'emploi plus faibles que les Canadiens de naissance. De plus, nombre de ces immigrants ne parvenaient pas à trouver de l'emploi dans les domaines qu'ils avaient choisis. En outre, depuis quelques années, les immigrants sont devenus plus susceptibles de vivre en situation de faible revenu (Picot, Hou et Coulombe, 2007).

Les nouveaux immigrants au Canada indiquent qu'ils éprouvaient plusieurs difficultés sur le marché canadien du travail, les plus importantes étant le manque d'expérience de travail au Canada, le manque de contacts sur le marché de l'emploi et les titres de compétences étrangers non reconnus (Schellenberg et Maheux, 2007). D'autres sources laissent entendre que les nouveaux arrivants ne savent peut-être pas faire reconnaître leurs compétences, que les employeurs ne connaissent peut-être pas suffisamment les titres de compétences étrangers, et qu'il y a peut-être de véritables différences de qualité des titres de compétences étrangers par rapport aux titres de compétences nationaux (Kustec, Thompson et Xue, 2007).

Pour de nombreuses professions, l'embauche est fondée sur la décision de l'employeur, qui estime que le candidat possède une combinaison acceptable d'études et d'expérience pour effectuer le travail. Pour les personnes qui cherchent du travail dans les professions réglementées, un autre obstacle s'ajoute. Les professions réglementées sont régies par des organismes provinciaux de réglementation ou des associations professionnelles, et elles comportent des exigences très précises à propos des titres de compétences requis pour exercer la profession. La présente étude est axée sur les professions réglementées, car il existe un lien évident entre les attestations de diplômes et la capacité de répondre aux exigences de la profession.

De nombreuses professions pour lesquelles les immigrants ont reçu une formation sont réglementées, notamment le génie, la médecine, les soins infirmiers et l'enseignement. Pour les immigrants qui désirent exercer une profession réglementée, la pratique de cette profession à l'extérieur du Canada est considérée comme insuffisante, et ils doivent prouver que leurs titres de compétences étrangers répondent aux normes canadiennes.

Danielle Zietsma est au service de la Division de la statistique du travail. On peut la joindre au 613-951-4243 ou à perspective@statcan.gc.ca.

En 2006, parmi le 1,5 million d'immigrants ayant fait des études universitaires et qui étaient en âge de travailler (âgés de 15 ans ou plus), 41 % avaient étudié dans des domaines qui conduisent habituellement à une profession réglementée, comparativement à 39 % des diplômés universitaires qui sont Canadiens de naissance.

La présente étude examine dans quelle mesure, en 2006, les immigrants ayant étudié dans des domaines qui conduisent habituellement à une profession réglementée exerçaient cette profession (voir *Source des données et définitions*). Par exemple, dans quelle mesure les immigrants titulaires d'un diplôme en génie réussissent-ils à trouver un poste d'ingénieur? L'étude examine ensuite dans quelle mesure ce taux d'appariement varie d'une province à l'autre et selon le pays d'origine de l'immigrant et le nombre d'années passées au Canada. Enfin, elle considère le type de travail accompli par les personnes qui n'exercent pas la profession pour laquelle ils avaient étudié.

1,8 million de diplômés dans les domaines d'études conduisant à des professions réglementées

En 2006, il y avait 1,8 million de titulaires d'un grade universitaire au Canada dans des domaines d'études qui conduisent habituellement à l'exercice d'une profession réglementée. De ce nombre, 208 700 étaient des immigrants ayant étudié au Canada et 403 900 étaient des immigrants ayant étudié à l'étranger (tableau 1).

Les immigrants ayant un diplôme dans un domaine d'études réglementé qui avaient étudié à l'extérieur du Canada présentaient un taux de chômage qui était beaucoup plus élevé que celui des immigrants titulaires d'un diplôme semblable qui avaient étudié au Canada. En 2006, les immigrants ayant étudié à l'étranger dans des domaines réglementés présentaient un taux de chômage de 7,0 %, alors que les immigrants ayant obtenu un diplôme au Canada dans un domaine d'études

Source des données et définitions

À moins d'indication contraire, toutes les données sont tirées du Recensement de la population de 2006 de Statistique Canada. Puisque les données du recensement sont arrondies de façon aléatoire au 0 ou 5 le plus près, les nombres ne reflètent pas tous les totaux, et ils peuvent différer légèrement d'un tableau à l'autre.

Qui est compris dans cette étude?

Les immigrants et les personnes nées au Canada qui répondent à tous les critères suivants :

- non-pensionnaire d'établissement institutionnel
- âgé de 15 ans ou plus
- titulaire d'un grade universitaire
- ayant étudié dans un domaine qui conduit habituellement à une profession réglementée au Canada
- occupé
- immigrant ayant obtenu un diplôme universitaire à l'extérieur du Canada
- n'étant pas un cadre supérieur (car aucun renseignement relatif au niveau de compétence n'est disponible pour ce groupe)

Professions réglementées dans toutes les provinces canadiennes et choisies pour cette étude :

Architectes	Infirmières autorisées
Avocats	Ingénieurs
Chiropraticiens	Médecins
Comptables	Optométristes
Dentistes	Pharmaciens
Diététistes et nutritionnistes	Physiothérapeutes
Enseignants	Vétérinaires
Ergothérapeutes	

Remarque sur les **professions réglementées** : Les professions qui sont réglementées par les provinces ou par les associations professionnelles le sont généralement, car elles comportent une responsabilité relative à la santé publique ou visant la protection des consommateurs ou des clients. Pour cette raison, les exigences relatives au niveau de scolarité et toute autre exigence supplémentaire sont clairement définies, et l'autorisation d'exercer ne peut être obtenue que si la personne répond clairement aux exigences.

Pour les professions réglementées qui ont été choisies aux fins de la présente étude, les exigences d'emploi détaillées figurent à l'annexe I. Certaines professions réglementées au Canada ont été exclues de l'étude en raison du petit nombre d'immigrants ayant étudié ou travaillant dans ces domaines.

Bien qu'un petit nombre de Canadiens de naissance aient étudié à l'étranger (moins de 150 000 sur plus de trois millions), ces personnes ont été laissées dans le groupe des Canadiens de naissance, car elles sont peu nombreuses et n'affectent pas les résultats globaux.

Le principal indicateur utilisé dans cette étude est le **taux d'appariement**, soit le nombre total de personnes qui exercent les professions réglementées sélectionnées, divisé par le nombre total de personnes occupées ayant étudié dans les domaines qui les conduiraient habituellement à l'exercice de ces professions¹. (Voir l'annexe II pour consulter une liste des domaines d'études qui constituent un appariement avec les professions de la Classification nationale des professions, telles qu'elles sont définies par Ressources humaines et Développement des compétences Canada.)

Tableau 1 Activité sur le marché du travail des diplômés universitaires des domaines d'études réglementés, selon le statut d'immigrant et le lieu des études

	Total	Canadiens de naissance	Immigrants	
			Études au Canada	Études à l'extérieur du Canada
	milliers			
Population	1 819,8	1 207,2	208,7	403,9
Population active	1 437,0	961,2	170,3	305,5
Occupée	1 384,3	937,1	163,2	284,1
En chômage	52,7	24,1	7,1	21,4
Personnes inactives	382,8	246,0	38,3	98,4
	%			
Taux d'activité	79,0	79,6	81,6	75,6
Taux de chômage	3,7	2,5	4,2	7,0
Taux d'emploi	76,1	77,6	78,2	70,3

Source : Statistique Canada, Recensement de la population, 2006.

réglementé présentaient un taux de chômage de 4,2 %, ce qui représentait un écart de 2,8 points de pourcentage.

Diplômés en génie plus nombreux parmi les immigrants

En 2006, la répartition des domaines d'études différait entre les immigrants et les personnes nées au Canada. Parmi les immigrants ayant étudié dans un domaine qui conduit habituellement à une profession réglementée, plus de la moitié (52 %) des diplômés ayant étudié à l'étranger étaient titulaires d'un diplôme en génie (tableau 2). Parmi les personnes nées au Canada, l'enseignement arrivait au premier rang des domaines d'études (47 %) et le génie, au deuxième rang (17 %).

Immigrants ayant étudié à l'étranger : moins susceptibles de travailler dans leur domaine d'études

Les immigrants ayant étudié à l'étranger dans des domaines qui conduisent habituellement à des professions réglementées étaient moins susceptibles d'exercer ces professions, comparativement aux Canadiens

Tableau 2 Diplômés universitaires dans les domaines conduisant à des professions réglementées, selon le lieu des études

Domaine d'études	Canadiens de naissance	Immigrants		Canadiens de naissance	Immigrants	
		Études au Canada	Études à l'extérieur du Canada		Études au Canada	Études à l'extérieur du Canada
	%					
Domaine d'études	1 207 220	208 675	403 910	100	100	100
Architecture	16 390	4 140	11 115	1	2	3
Comptabilité	100 235	27 220	40 050	8	13	10
Chiropratique	6 455	450	420	1	0	0
Dentisterie	12 965	3 770	5 735	1	2	1
Diététique et nutrition	4 630	635	720	0	0	0
Génie	209 300	74 440	211 825	17	36	52
Droit	96 865	10 955	18 165	8	5	4
Ergothérapie	10 550	1 115	810	1	1	0
Optométrie	3 350	340	440	0	0	0
Pharmacie	23 295	4 965	8 890	2	2	2
Médecine	36 050	9 405	19 980	3	5	5
Physiothérapie	14 190	1 725	2 880	1	1	1
Sciences infirmières	101 210	13 225	19 030	8	6	5
Enseignement	563 945	55 150	60 710	47	26	15
Médecine vétérinaire	7 790	1 140	3 140	1	1	1

Source : Statistique Canada, Recensement de la population, 2006.

de naissance. En 2006, parmi les personnes occupées, 62 % des Canadiens de naissance exerçaient la profession réglementée pour laquelle ils avaient reçu une formation, par rapport à seulement 24 % des immigrants ayant étudié à l'étranger.

Le nombre d'années que les immigrants avaient vécues au Canada ainsi que l'endroit où ils avaient étudié influait sur leur aptitude à trouver de l'emploi dans la profession réglementée pour laquelle ils avaient étudié. En 2006, quel que soit le nombre d'années vécues au Canada, les immigrants qui avaient étudié au Canada présentaient des taux d'appariement beaucoup plus élevés que ceux qui avaient étudié à l'étranger (graphique A). Ceux qui étaient arrivés au Canada en 1996 ou avant et qui étaient titulaires d'un diplôme canadien présentaient des taux d'appariement qui étaient deux fois plus élevés que ceux de leurs homologues ayant étudié à l'étranger. En fait, les taux d'appariement augmentaient pour les immigrants ayant étudié à l'étranger et ceux ayant étudié au Canada lorsqu'ils étaient établis au Canada depuis plus longtemps.

Bien que les différences dans les taux d'appariement des immigrants ayant étudié au Canada et de ceux ayant étudié à l'étranger et qui sont établis au Canada depuis le même nombre d'années indiquent que les immigrants ayant étudié au Canada ne se heurtent pas à l'obstacle de la reconnaissance des titres de compétences étrangers (et sont moins susceptibles de possé-

der une expérience de travail à l'étranger), elles reflètent également d'autres facteurs. Par exemple, les différences peuvent également indiquer que ces immigrants sont plus susceptibles de parler une langue officielle avec davantage de facilité, de mieux connaître le marché canadien du travail et d'avoir établi davantage de réseaux qui les aident à trouver de l'emploi.

Pour mettre l'accent sur la reconnaissance des titres de compétences étrangers, on a exclu de l'échantillon pour le reste de l'étude les immigrants qui ont obtenu leur grade universitaire au Canada.

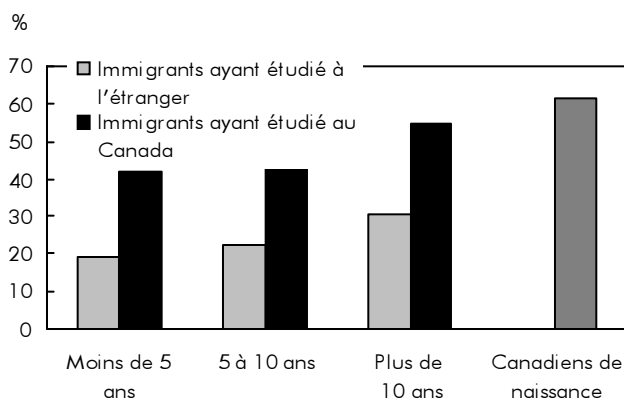
Immigrants ayant étudié à l'étranger : moins susceptibles de trouver de l'emploi dans les professions pour lesquelles ils ont reçu une formation

Les Canadiens de naissance et les immigrants ayant étudié à l'étranger dans les professions réglementées du domaine de la santé présentaient généralement les taux d'appariement les plus élevés (tableau 3). Ces professions sont notamment la médecine, l'ergothérapie, la chiropratique et les sciences infirmières. Tandis que ces domaines présentaient des taux d'appariement élevés pour les Canadiens de naissance, il n'en était pas toujours de même pour les immigrants ayant étudié à l'étranger. Les immigrants qui avaient reçu une formation de chiropraticien présentaient un taux d'appariement comparable à celui des Canadiens de naissance (84 % contre 87 %). Les immigrants qui avaient reçu une formation en soins infirmiers et en ergothérapie présentaient des taux d'appariement inférieurs à ceux de leurs homologues qui étaient Canadiens de naissance (56 % comparativement à 73 % pour les infirmières; et 65 % comparativement à 82 % pour les ergothérapeutes), mais ils présentaient néanmoins certains des taux d'appariement les plus élevés parmi les immigrants ayant étudié à l'étranger.

Parmi les professions de la santé, la médecine vétérinaire présentait l'un des taux d'appariement les plus bas pour les immigrants (29 % contre 83 % pour les Canadiens de naissance). Parmi les Canadiens de naissance qui avaient étudié en dentisterie, 90 % exerçaient la profession de dentiste, comparativement à 44 % des immigrants.

Les immigrants qui avaient étudié en droit à l'extérieur du Canada présentaient le taux d'appariement le plus bas parmi tous les domaines d'études conduisant à une profession réglementée. Alors que 69 % des Canadiens de naissance qui avaient étudié en droit exerçaient la profession d'avocat, le pourcentage correspondant

Graphique A Taux d'appariement selon le type d'immigrant, le lieu des études et l'arrivée au Canada



Source : Statistique Canada, Recensement de la population, 2006.

Tableau 3 Taux d'appariement des immigrants occupés ayant étudié à l'étranger et qui exerçaient la profession correspondante, selon le type d'immigrant

Domaine d'études	Canadiens de naissance		Immigrants ayant étudié à l'étranger	
	Total	Taux d'appariement %	Total	Taux d'appariement %
937 050	937 050	62	284 080	24
Chiropratique	5 745	87	345	84
Ergothérapie	9 345	82	560	65
Médecine	31 040	92	12 865	56
Sciences infirmières	78 880	73	13 150	56
Pharmacie	18 760	84	6 020	45
Physiothérapie	12 310	82	2 165	44
Dentisterie	10 465	90	3 750	44
Optométrie	2 760	95	340	38
Médecine vétérinaire	6 580	83	2 225	29
Architecture	13 860	56	7 695	26
Comptabilité	85 410	50	29 445	24
Enseignement	408 795	62	35 860	20
Diététique et nutrition	3 225	60	435	20
Génie	167 260	42	157 930	19
Droit	82 615	69	11 295	12

Source : Statistique Canada, Recensement de la population, 2006.

était de 12 % pour les immigrants; les Canadiens de naissance titulaires d'un diplôme en droit étaient ainsi presque six fois plus susceptibles que les immigrants d'exercer la profession d'avocat.

Pour les immigrants, le génie était le domaine d'études le plus courant dans les professions réglementées. Parmi les 157 900 immigrants qui avaient étudié en génie et qui étaient occupés, 30 000 étaient ingénieurs, soit un taux d'appariement de 19 %. Un peu plus de Canadiens de naissance diplômés avaient étudié en génie (167 300), mais ils présentaient un taux d'appariement plus de deux fois plus élevé que celui des immigrants (42 %).

Tandis que 92 % des Canadiens de naissance qui avaient étudié la médecine exerçaient la profession de médecin en 2006, les immigrants ayant étudié dans le même domaine étaient moins susceptibles d'exercer cette profession (56 %).

Taux d'appariement selon la province

Alors que les taux d'appariement parmi les Canadiens de naissance étaient semblables d'une province à l'autre, les taux d'appariement des immigrants ayant étudié à l'étranger étaient plus variés (tableau 4). Les taux d'appariement provinciaux des Canadiens de naissance se situaient entre 59 % et 65 %, alors que pour les immigrants, ils atteignaient un creux de 19 % au Québec et un sommet de 60 % à Terre-Neuve-et-Labrador.

Les immigrants ayant étudié à l'étranger et qui vivaient dans les provinces canadiennes les plus populaires parmi les immigrants (Ontario, Colombie-Britannique et Québec) présentaient les taux d'appariement les plus bas. Les immigrants au Québec étaient les moins susceptibles de faire carrière dans leur domaine d'études : 19 % des immigrants exerçaient la profession réglementée la plus couramment associée à leur domaine d'études. La Colombie-Britannique arrivait au deuxième rang avec un taux d'appariement de 22 %, puis l'Ontario, avec un taux de 24 %. Dans toutes ces provinces, les taux d'appariement des immigrants correspondaient à moins de la moitié des taux d'appariement des Canadiens de naissance dans leur province respective.

Terre-Neuve-et-Labrador présentait le taux d'appariement le plus élevé pour les immigrants (60 %), soit trois points de pourcentage de moins que les

Tableau 4 Taux d'appariement des immigrants ayant étudié à l'étranger et qui exerçaient la profession correspondante, selon le type d'immigrant et la province

Province	Canadiens de naissance	Immigrants ayant étudié à l'étranger
	%	
Terre-Neuve-et-Labrador	63	60
Île-du-Prince-Édouard	63	37
Nouvelle-Écosse	60	40
Nouveau-Brunswick	62	37
Québec	59	19
Ontario	62	24
Manitoba	65	26
Saskatchewan	61	38
Alberta	62	31
Colombie-Britannique	62	22

Source : Statistique Canada, Recensement de la population, 2006.

Canadiens de naissance de la province. Toutefois, leur nombre était faible : 605 au total.

Bien que la combinaison de domaines d'études puisse avoir une incidence sur les taux d'appariement provinciaux globaux, d'autres facteurs, comme la répartition des immigrants selon leur arrivée au Canada, pourraient également affecter les taux d'appariement globaux. Plus particulièrement, les provinces affichant une concentration plus élevée de nouveaux immigrants pourraient présenter des taux d'appariement inférieurs à celles ayant une concentration plus élevée d'immigrants qui sont établis au Canada depuis plus de 10 ans, puisque les nouveaux immigrants sont

moins susceptibles d'exercer la profession réglementée pour laquelle ils ont reçu une formation.

Le Québec, dont le taux d'appariement était le plus bas, présentait également la plus forte proportion d'immigrants qui avaient étudié pour exercer une profession réglementée (42 %) et s'étaient établis au Canada après 2001 (graphique B). Ailleurs, les résultats étaient moins clairs. En général, les provinces de l'Atlantique présentaient des proportions plus élevées d'immigrants qui s'étaient établis au Canada avant 1996. Les taux d'appariement des immigrants étaient également supérieurs à la moyenne nationale en Saskatchewan et en Alberta, qui sont des régions où le marché du travail était solide en 2006. Le

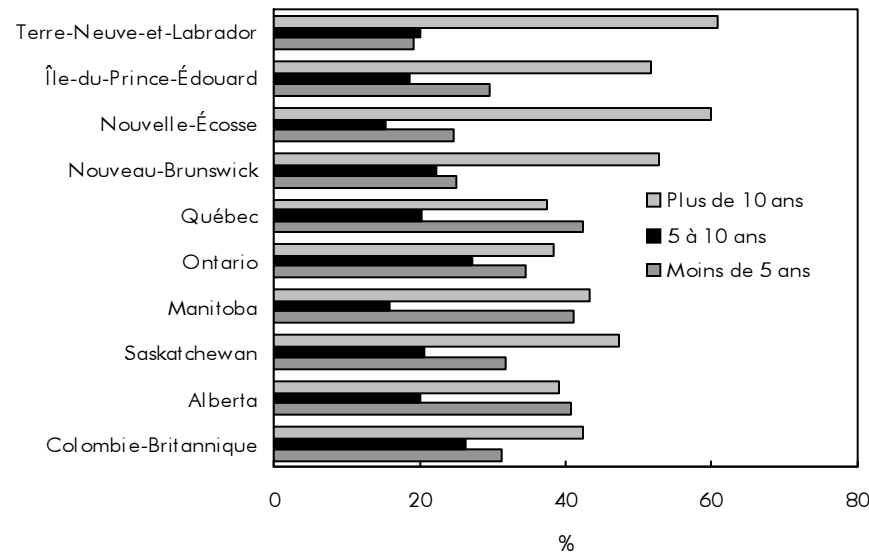
taux d'appariement de l'Ontario pour les immigrants ayant étudié à l'étranger reflétait la moyenne nationale, s'établissant à 24 %. Par contre, le Québec et la Colombie-Britannique présentaient des taux d'appariement inférieurs à la moyenne nationale.

Les immigrants ayant les taux d'appariement les plus élevés avaient étudié dans des pays dont le système d'éducation et la langue d'enseignement étaient semblables à ceux du Canada

Les immigrants ayant les taux d'appariement les plus élevés avaient étudié dans des pays anglophones, l'anglais étant la langue officielle parlée par la majorité des Canadiens. En fait, ces immigrants présentaient des taux d'appariement très semblables à ceux des Canadiens de naissance. Les immigrants qui avaient étudié en Irlande, en Nouvelle-Zélande et en Afrique du Sud affichaient des taux d'appariement semblables au taux de 62 % enregistré dans le cas des Canadiens de naissance, alors que le taux d'appariement pour tous les immigrants était de 24 %. Les immigrants d'Australie et du Royaume-Uni présentaient également des taux d'appariement qui étaient bien supérieurs à la moyenne (tableau 5).

À l'autre extrémité de l'échelle, les immigrants présentant les taux d'appariement les plus bas avaient souvent obtenu leur diplôme dans les pays en développement (tableau 6). Les immigrants qui avaient étudié au Kazakhstan affichaient le taux d'appariement le plus faible : 7 % d'entre eux exerçaient la profession réglementée associée.

Graphique B Proportion des immigrants occupés qui ont étudié pour exercer une profession réglementée, selon la province et les années passées au Canada



Source : Statistique Canada, Recensement de la population, 2006.

Tableau 5 Taux d'appariement les plus élevés, selon le pays où le diplôme a été obtenu¹

	Immigrants ayant étudié à l'étranger	Taux d'appariement
Pays où les immigrants ont obtenu leur plus haut grade		%
Irlande	810	59
Nouvelle-Zélande	575	57
Afrique du Sud	3 790	56
Australie	2 105	50
Royaume-Uni	17 975	44
Jamaïque	605	41
Trinité-et-Tobago	270	41
Israël	1 145	39
États-Unis d'Amérique	22 225	39
Hongrie	790	36

1. Ne comprend que les pays où le plus haut grade a été obtenu, où l'on dénombre au moins 200 immigrants qui ont étudié dans un domaine qui leur permettrait normalement d'accéder à une profession réglementée.

Source : Statistique Canada, Recensement de la population, 2006.

Quelles sont les professions des personnes non appariées?

Les personnes non appariées sont les diplômés universitaires qui ont étudié pour exercer une profession réglementée, mais qui occupent une autre profession. Selon les taux d'appariement de 62 % pour les Canadiens de naissance et de 24 % pour tous les immigrants, il reste une fraction substantielle de personnes des deux groupes qui n'ont pas été appariées. Au total, en 2006, il y avait environ 365 000 Canadiens de naissance diplômés et 216 000 immigrants ayant étudié à l'étranger qui exerçaient des professions auxquelles leurs études ne conduisent habituellement pas.

Les deux principales professions exercées par les immigrants non appariés en 2006 étaient dans les services professionnels ayant trait aux sciences naturelles et appliquées, suivis des professions techniques liées aux sciences naturelles et appliquées, ce qui représentait 33 % des immigrants non appariés (tableau 7).

Les deux professions suivantes étaient celles liées au travail de bureau et à la vente et aux services. Vingt-six pour cent des immigrants non appariés exerçaient ces professions, lesquelles ne requièrent normalement pas de diplôme.

Tableau 6 Taux d'appariement les plus bas, selon le pays où le diplôme a été obtenu

	Immigrants ayant étudié à l'étranger	Taux d'appariement
Pays où les immigrants ont obtenu leur plus haut grade		%
Ukraine	6 995	14
Algérie	2 750	13
Cuba	1 020	12
Corée du Sud	5 835	12
Haïti	555	12
Salvador	645	12
Bélarus	1 050	10
Maroc	720	9
Moldova	585	9
Kazakhstan	740	7

Source : Statistique Canada, Recensement de la population, 2006.

Parmi les Canadiens de naissance, les professions les plus courantes exercées par les personnes non appariées en 2006 étaient « autres directeurs » (ce qui comprend les directeurs qui ne font pas partie des

Tableau 7 Professions réelles des immigrants ayant un diplôme lié à des professions réglementées, selon le type d'immigrant (sans appariement)

	Immigrants non appariés	
	Total	%
Classement		
1. Personnel professionnel des sciences naturelles et appliquées	20 460	17
2. Personnel technique des sciences naturelles et appliquées	19 105	16
3. Personnel de bureau	18 540	16
4. Personnel de la vente et des services	11 545	10
5. Directeurs spécialistes	9 815	8
6. Autres directeurs, non classés ailleurs	8 785	7
7. Enseignants et professeurs	7 975	7
8. Directeurs dans le commerce de détail, dans la restauration et les services d'hébergement	7 655	7
9. Monteurs dans la fabrication	7 215	6
10. Opérateurs de machines dans la fabrication	6 305	5

Source : Statistique Canada, Recensement de la population, 2006.

cadres supérieurs), suivis des enseignants et des professeurs. Les professions de bureau étaient parmi les 10 principales professions exercées par les Canadiens de naissance diplômés non appariés (6 % des Canadiens de naissance). Les immigrants non appariés, cependant, étaient encore plus susceptibles d'exercer des professions de bureau (16 % d'entre eux occupaient des emplois de bureau). Les professions liées à la vente et aux services représentaient moins de 1 % des postes parmi les Canadiens de naissance travaillant hors de leur domaine d'études, comparativement à 10 % pour les immigrants.

Ainsi, il semble qu'une proportion beaucoup plus élevée d'immigrants hautement qualifiés que de Canadiens de naissance diplômés exercent des professions exigeant moins d'instruction que le niveau de scolarité qu'ils ont atteint. On peut examiner cette hypothèse plus directement en attribuant aux professions des niveaux de compétence (voir, par exemple, Galarneau et Morissette, 2008).

Les Canadiens de naissance non appariés sont-ils plus susceptibles que les immigrants non appariés d'exercer des professions hautement spécialisées?

La Classification nationale des professions (CNP) du ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences classe non seulement les professions, mais elle associe également à chacune de ces professions un niveau de compétence. Il existe quatre principaux niveaux de compétence : grade universitaire; études collégiales ou formation en apprentissage; études secondaires; brève démonstration du travail (par exemple, une démonstration de la façon d'utiliser une caisse enregistreuse ou de servir des repas à des clients). Les diplômés universitaires exerçant des professions qui requièrent un niveau de scolarité inférieur à l'université sont considérés comme étant « surqualifiés » pour leur poste.

Étant donné que toutes les personnes de l'échantillon sont titulaires d'un grade universitaire, le pourcentage de celles exerçant des professions qui requièrent un niveau de scolarité inférieur à l'université constitue le taux de surqualification. En 2006, 57 % des Canadiens de naissance diplômés non appariés étaient surqualifiés, comparativement à 77 % des immigrants (tableau 8).

Pour ce qui est de l'exercice des professions qui ne requièrent aucune formation scolaire (c'est-à-dire les professions ne nécessitant qu'une brève démonstration du travail), les immigrants non appariés étaient pres-

Tableau 8 Répartition des titulaires d'un grade universitaire non appariés

	Canadiens de naissance	Immigrants
Niveau de compétence habituellement requis selon la profession	%	
Grade universitaire (tout niveau)	43	23
Études collégiales ou formation en apprentissage	34	35
Études secondaires	19	31
Brève démonstration du travail	4	11
Taux de surqualification	57	77

Source : Statistique Canada, Recensement de la population, 2006.

que trois fois plus susceptibles d'exercer ces professions. Tandis que 11 % des immigrants non appariés occupaient ces types d'emplois en 2006, cela était le cas de 4 % des Canadiens de naissance non appariés.

Résumé

La présente étude révèle qu'en 2006, les immigrants qui avaient étudié à l'étranger en vue d'exercer une profession réglementée étaient moins susceptibles d'occuper cette profession, comparativement aux immigrants qui avaient étudié au Canada et aux personnes nées au Canada.

En 2006, on dénombrait 284 000 immigrants occupés ayant étudié à l'étranger dans des domaines qui conduisent normalement à des professions réglementées. De ce nombre, 24 % exerçaient une profession pour laquelle ils avaient reçu une formation. Par contre, 163 000 immigrants ayant étudié au Canada avaient reçu une formation scolaire dans le but d'exercer une profession réglementée, et leur taux d'appariement s'établissait à 53 %. Le taux d'appariement chez les Canadiens de naissance était de 62 %.

Les immigrants ayant étudié à l'étranger étaient moins susceptibles d'exercer les professions réglementées pour lesquelles ils avaient obtenu un diplôme, mais cet écart se rétrécissait lorsqu'ils étaient établis au Canada depuis plus longtemps. Cependant, même après 10 années vécues au Canada, les immigrants ayant reçu une formation à l'étranger présentaient un taux d'appariement de 27 points de pourcentage inférieur à celui des Canadiens de naissance, alors que celui des

immigrants ayant étudié au Canada était inférieur de 6 points de pourcentage.

Le taux d'appariement variait également selon la profession réglementée pour laquelle une personne avait fait des études. Les immigrants ayant étudié dans le domaine de la santé présentaient des taux d'appariement supérieurs à ceux qui avaient étudié pour être des enseignants, des ingénieurs et des avocats. Tandis que les taux d'appariement pour les médecins et infirmières ayant étudié à l'étranger étaient tous deux de 56 %, le taux était beaucoup plus bas pour ceux qui avaient reçu une formation en enseignement (20 %), et il était encore plus bas pour ceux qui avaient reçu une formation en génie (19 %), qui était le domaine d'études le plus courant parmi les immigrants ayant étudié à l'étranger. Les immigrants qui étaient diplômés en droit présentaient le taux d'appariement le plus bas de tous les domaines d'études (12 %).

À l'échelle provinciale, les taux d'appariement étaient les plus élevés pour les immigrants dans l'est du Canada, particulièrement à Terre-Neuve-et-Labrador (les taux étant semblables à ceux des Canadiens de naissance). Les taux d'appariement des immigrants se situaient également au-dessus de la moyenne nationale en Saskatchewan et en Alberta, dont les marchés du travail étaient solides en 2006. Par contre, le Québec et la Colombie-Britannique présentaient des taux d'appariement inférieurs à la moyenne nationale, tandis que l'Ontario affichait un taux correspondant à la moyenne nationale.

Les immigrants ayant étudié à l'étranger et qui n'exerçaient pas les professions réglementées qui sont habituellement associées à leur

Tableau 9 Taux d'appariement, immigrants, selon le pays où le diplôme a été obtenu

Pays où a été obtenu le plus haut grade		Total	Taux d'appariement	Pays où a été obtenu le plus haut grade (fin)		Total	Taux d'appariement
			%				%
Irlande (Éire)	810	59		Bangladesh	1 840	23	
Nouvelle-Zélande	575	57		Venezuela	850	22	
Afrique du Sud	3 790	56		Jordanie	300	22	
Australie	2 105	50		Argentine	1 140	21	
Royaume-Uni	17 975	44		Inde	25 915	21	
Jamaïque	605	41		Arménie	235	21	
Trinité-et-Tobago	270	41		Liban	1 985	21	
Israël	1 145	39		République démocratique du Congo	285	21	
États-Unis d'Amérique	22 225	39		Slovaquie	975	21	
Hongrie	790	36		Turquie	1 290	21	
Kenya	365	36		Iraq	1 930	21	
Hong Kong, région administrative spéciale	1 810	34		Pakistan	8 230	21	
Pays-Bas	1 040	33		Syrie	970	21	
Nigéria	935	33		Brésil	1 015	20	
Suède	385	32		Taïwan	2 560	20	
Belgique	760	32		Philippines	39 455	19	
Égypte	5 525	30		Thaïlande	345	19	
Croatie	815	30		Japon	1 360	19	
Pologne	7 995	30		Bulgarie	2 120	18	
Serbie et Monténégro	2 200	30		Colombie	3 115	18	
République tchèque	970	29		Vietnam	1 330	17	
Yougoslavie, non autrement dénommé	2 400	29		Pérou	1 275	17	
Grèce	210	29		Lettonie	365	16	
Singapour	405	28		Indonésie	405	16	
Bosnie-Herzégovine	1 585	27		Mexique	2 090	16	
Chili	785	27		Soudan	360	15	
Iran	6 705	27		Chine	32 505	15	
France	4 750	26		Fédération de Russie	10 440	15	
Italie	700	26		Albanie	1 505	15	
Sri Lanka	1 435	25		Ukraine	6 995	14	
Allemagne	2 530	24		Algérie	2 750	13	
Guyane	330	24		Cuba	1 020	12	
Roumanie	13 860	24		Corée du Sud	5 835	12	
Suisse	520	24		Haïti	555	12	
Macédoine	455	23		Salvador	645	12	
				Bélarus	1 050	10	
				Maroc	720	9	
				Moldova	585	9	
				Kazakhstan	740	7	

Source : Statistique Canada, Recensement de la population, 2006.

domaine d'études occupaient souvent des emplois dans les services professionnels ayant trait aux sciences naturelles et appliquées et des professions techniques liées aux sciences naturelles et appliquées.

Toutefois, de grandes proportions de ces immigrants exerçaient également des professions de bureau et des professions liées à la vente et aux services, malgré leur niveau de scolarité élevé.

Dans cette étude, alors que tous les immigrants non appariés ayant étudié à l'étranger étaient titulaires d'un grade universitaire qui pouvait conduire à une profession réglementée, beaucoup d'entre eux présentaient, en 2006, un niveau de scolarité considérablement supérieur au niveau habituellement requis pour les emplois qu'ils avaient obtenus. Cinquante-sept pour cent des Canadiens de naissance non appariés étaient surqualifiés, alors que ce pourcentage était de 77 % dans le cas des immigrants non appariés. En outre, les immigrants ayant étudié à l'étranger occupaient plus souvent un emploi peu spécialisé. En 2006, 11 % des immigrants ayant étudié à l'étranger exerçaient des professions dont le niveau de compétence exigeait une brève démonstration du travail mais aucune formation scolaire, comparativement à seulement 4 % des Canadiens de naissance.

Dans l'ensemble, ces résultats concordent avec les études qui indiquent certains des obstacles auxquels doivent faire face les immigrants ayant étudié à l'étranger qui désirent exercer au Canada la profession qu'ils ont choisie. Les résultats d'une enquête menée auprès des employeurs canadiens par le Forum des politiques publiques révèlent que de nombreux employeurs prennent leurs décisions d'embauche en fonction de leur perception que les titres de compétences ou l'expérience ne sont pas équivalents, mais ils ne les vérifient pas (Forum des politiques publiques, 2004). Les résultats de l'enquête indiquent également que de nombreux employeurs, particulièrement ceux dans les professions réglementées, n'accordent pas autant de valeur à l'expérience de travail à l'étranger qu'ils n'en accordent à l'expérience de travail au Canada. D'autres recherches indiquent que la moindre valeur accordée à l'expérience de travail des immigrants à l'étranger joue un rôle dans l'écart des gains entre les immigrants et les Canadiens de naissance (Green et Worswick, 2002).

Perspective

Note

1. Les taux d'appariement chez les immigrants sont liés à plusieurs facteurs qui dépassent la portée de la présente étude : reconnaissance des titres de compétences étrangers, reconnaissance de l'expérience de travail à l'étranger, caractéristiques personnelles, situation du marché du travail et choix personnels (par exemple, le désir de renouveler ses compétences pour exercer une profession réglementée au Canada).

Documents consultés

FORUM DES POLITIQUES PUBLIQUES. 2004. *Bringing Employers into the Immigration Debate: Survey and Conference*, novembre, 100 p., http://www.pppforum.com/sites/default/files/bringing_employers_into_the_immigration_debate.pdf (consulté le 10 février 2010).

GALARNEAU, Diane, et René MORISSETTE. 2008. « Scolarité des immigrants et compétences professionnelles requises », *L'emploi et le revenu en perspective*, vol. 9, n° 12, décembre, n° 75-001-XIF au catalogue de Statistique Canada, <http://www.statcan.gc.ca/pub/75-001-x/2008112/article/10766-fra.htm> (consulté le 10 février 2010).

GREEN, David A., et Christopher WORSWICK. 2002. *Entry Earnings of Immigrant Men in Canada: The Roles of Labour Market Entry Effects and Returns to Foreign Experience*, University of British Columbia, Department of Economics, document préparé pour Citoyenneté et Immigration Canada.

KUSTEC, Stan, Eden THOMPSON et Li XUE. 2007. « Foreign credentials: The tools for research », *Canadian Issues*, printemps, p. 26 à 30, <http://www.unitar.org/ny/sites/default/files/foreign%20credentials.pdf> (consulté le 10 février 2010).

PICOT, Garnett, Feng HOU et Simon COULOMBE. 2007. *Le faible revenu chronique et la dynamique du faible revenu chez les nouveaux immigrants*, n° 11F0019MIF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, 43 p., « Direction des études analytiques : documents de recherche », n° 294, <http://www.statcan.gc.ca/pub/11f0019m/11f0019m2007294-fra.pdf> (consulté le 10 février 2010).

RESSOURCES HUMAINES ET DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES CANADA (RHDC). 2007. *Perspectives du marché du travail canadien pour la prochaine décennie (2006-2015)*, http://www.hrsdc.gc.ca/eng/publications_research/research/categories/labour_market_e/sp_615_10_06/page01.shtml (consulté le 10 février 2010).

SCHELLENBERG, Grant, et Hélène MAHEUX. 2007. « Perspectives des immigrants sur leurs quatre premières années au Canada : faits saillants des trois vagues de l'Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada », *Tendances sociales canadiennes*, édition spéciale, n° 11-008-XWF, <http://www.statcan.gc.ca/pub/11-008-x/2007000/9627-fra.htm> (consulté le 10 février 2010).

STATISTIQUE CANADA. 2003. *Profil changeant de la population active du Canada*, n° 96F0030XIF2001009 au catalogue de Statistique Canada, « Série "Analyses", Recensement de 2001 », Ottawa, http://www12.statcan.gc.ca/francais/census01/products/analytic/companion/paid/contents_f.cfm (consulté le 10 février 2010).

Annexe I Exigences d'emploi pour les professions réglementées de la CNP dans toutes les provinces canadiennes¹

Profession réglementée	Exigences d'emploi
Architectes	<ul style="list-style-type: none"> • Baccalauréat d'une école d'architecture reconnue ou réussite du programme d'études de l'Institut royal d'architecture du Canada (IRAC). • Une maîtrise en architecture peut être exigée. • Réussite d'un stage de trois ans sous la supervision d'un architecte accrédité. • Réussite d'un examen d'accréditation. • Accréditation de l'association provinciale d'architecture de la province de travail. <p>Architecte paysagiste :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Baccalauréat en architecture paysagiste. • Une maîtrise en architecture paysagiste peut être exigée. • En Ontario et en Colombie-Britannique, les architectes paysagistes doivent effectuer un stage de deux ans et réussir un examen d'accréditation provincial. • Dans les autres provinces et territoires, les architectes paysagistes doivent généralement avoir deux ans d'expérience en architecture paysagiste et passer une entrevue de leur association provinciale pour être accrédités.
Comptables	<ul style="list-style-type: none"> • Les comptables agréés doivent avoir un diplôme universitaire et doivent avoir réussi un programme de formation professionnelle approuvé par un institut provincial de comptables agréés et, selon la province, deux années ou 30 mois de formation en cours d'emploi, et appartenir à un institut provincial de comptables agréés, une fois réussi l'Examen final uniforme (EFU). • Les comptables généraux accrédités et les comptables en management accrédités doivent avoir un diplôme universitaire et doivent avoir réussi un programme de formation approuvé par l'Ordre des comptables généraux accrédités ou l'Ordre des comptables en management et plusieurs années de formation en cours d'emploi, et être accrédités par l'Ordre des comptables généraux accrédités ou l'Ordre des comptables en management. • Les vérificateurs doivent avoir la même scolarité, formation et accréditation que les comptables agréés, les comptables généraux accrédités ou les comptables en management accrédités et une certaine expérience comme comptables. • On peut exiger des vérificateurs qu'ils soient accrédités par l'Institut des vérificateurs internes. • Pour agir comme syndic dans des procédures de faillite, les vérificateurs et les comptables doivent détenir une licence de syndic. • Les comptables et les vérificateurs qui pratiquent l'expertise comptable doivent être accrédités par un organisme gouvernemental provincial ou territorial.

Renseignements supplémentaires :

- La mobilité est limitée entre les trois désignations comptables professionnelles (CA, CGA et CMA).
- Il est possible d'accéder à des postes de gestion en vérification ou en comptabilité avec de l'expérience.

Chiropraticiens

- Au minimum deux années d'études universitaires de premier cycle en sciences et programme de quatre ou cinq ans dans un établissement agréé par l'Accreditation Commission du Council on Chiropractic Education et réussite des examens du Conseil canadien des examens chiropratiques et d'un organisme d'accréditation provincial.
- Une accréditation d'un organisme de réglementation est exigée dans toutes les provinces et au Yukon.

Dentistes

- Une à quatre années d'études de préparation à l'art dentaire ou, au Québec, diplôme collégial en sciences et diplôme universitaire d'un programme dentaire reconnu.
- Une accréditation d'un organisme de réglementation provincial ou territorial est exigée.
- Les dentistes en pratique générale peuvent accéder à la pratique spécialisée grâce à de la formation poussée.
- Les spécialisations doivent faire l'objet d'une accréditation.

**Diététistes
et nutritionnistes**

- Les diététistes doivent avoir une maîtrise ou un baccalauréat en diététique, nutrition ou un domaine connexe, comme en science alimentaire ou en nutrition ou encore en biochimie, et environ 40 semaines de formation pratique supervisée.
- Une accréditation d'un organisme de réglementation est exigée dans toutes les provinces.
- On peut exiger des diététistes qu'ils adhèrent à l'association nationale, Les diététistes du Canada, pour exercer leur profession.
- Les nutritionnistes ont généralement besoin de la même scolarité et formation que les diététistes pour exercer leur profession.
- Une accréditation d'un organisme de réglementation est exigée pour les nutritionnistes de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, du Québec, et (comme diététiste-nutritionniste agréé) du Nouveau-Brunswick.
- L'adhésion à l'association nationale, Les diététistes du Canada, ou à un organisme de réglementation provincial est disponible pour les nutritionnistes qui ont la même scolarité et formation pratique que les diététistes.

Ingénieurs

- Baccalauréat en génie civil ou dans une discipline connexe du génie.
- Une maîtrise ou un doctorat dans une discipline connexe du génie peut être exigé.
- Une accréditation d'une association provinciale ou territoriale d'ingénieurs agréés est exigée pour approuver les dessins d'ingénieur et les rapports et pour exercer la profession d'ingénieur (Ing.).

- Les ingénieurs peuvent être accrédités après avoir obtenu leur diplôme d'un programme de formation agréée et après trois ou quatre années de travail supervisé en génie et la réussite d'un examen de pratique professionnelle.

Renseignements supplémentaires :

- Il existe une mobilité considérable entre les spécialisations du génie civil aux niveaux subalternes.
- Les ingénieurs travaillent souvent dans un environnement multidisciplinaire et acquièrent des connaissances et des compétences par leur expérience de travail, qui peuvent leur permettre d'exercer leur profession dans les domaines connexes des sciences, du génie, de l'urbanisme, des ventes, du marketing ou de la gestion.
- Les postes supérieurs et de supervision dans ce groupe exigent de l'expérience.

Avocats

Avocats :

- Deux à trois années d'études de premier cycle ou, au Québec, programme collégial et baccalauréat d'une école de droit reconnue et réussite de l'examen du barreau et d'un stage d'avocat.
- Accréditation par le barreau provincial ou territorial.

Notaires (Québec) :

- Baccalauréat d'une école de droit reconnue et diplôme en droit notarial (D.D.N.) ou maîtrise en droit et spécialisation en droit notarial et programme de formation professionnelle de 32 semaines.
- Accréditation de l'Ordre des notaires.

Renseignements supplémentaires :

- Les avocats qui souhaitent exercer leur profession dans une autre province devront peut-être réussir des examens du barreau de la province en question.

Juges :

- Expérience exhaustive comme avocat ou comme professeur de droit et appartenance continue au barreau habituellement exigée.
- Être membre en règle du barreau d'une province ou d'un territoire.
- Les juges sont nommés par le cabinet fédéral ou provincial.
- Les juges nommés à des postes supérieurs d'un tribunal, comme celui de juge en chef, ont habituellement de l'expérience comme juge dans ce tribunal.

Ergothérapeutes

- Diplôme universitaire en ergothérapie, y compris un stage supervisé, ou diplôme d'un programme d'ergothérapie approuvé par la Fédération mondiale des ergothérapeutes dans certaines provinces.
- La réussite d'un examen d'accréditation national peut être exigée.
- Une accréditation d'un organisme de réglementation est exigée dans toutes les provinces.

- Adhésion à l'association nationale, l'Association canadienne des ergothérapeutes, exigée dans certaines provinces.
- Les ergothérapeutes peuvent acquérir de l'expertise dans un domaine particulier, grâce à de la formation complémentaire ou de l'expérience.

Optométristes

- Une à trois années d'études collégiales ou universitaires avec concentration en mathématiques et en sciences et programme universitaire de quatre ans en optométrie.
- Accréditation par un organisme de réglementation provincial ou territorial.

Pharmaciens

- Baccalauréat en pharmacie.
- Les pharmaciens doivent aussi suivre une formation pratique sous la supervision d'un pharmacien.
- Les pharmaciens communautaires et les pharmaciens d'hôpitaux de toutes les provinces et de tous les territoires doivent être accrédités.

Médecins

Omnipraticiens et médecins en médecine familiale :

- Baccalauréat ou, au Québec, programme collégial et une année d'études universitaires de préparation à la médecine habituellement exigés.
- Diplôme d'une école de médecine reconnue et deux ou trois années de résidence en médecine familiale.
- Réussite des examens du Conseil médical du Canada et accréditation par le responsable provincial ou territorial.

Renseignements supplémentaires :

- Les omnipraticiens et les médecins en médecine familiale peuvent devenir des médecins spécialistes avec de la formation supplémentaire.

Médecins spécialistes :

- Baccalauréat ou, au Québec, programme collégial et une année d'études universitaires de préparation à la médecine habituellement exigés.
- Diplôme d'une école de médecine reconnue et formation spécialisée particulière.
- Réussite des examens du Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada et accréditation par le responsable provincial ou territorial.

Spécialistes en médecine clinique :

- Quatre ou cinq années de résidence spécialisée.
- Deux années de formation dans une sous-spécialité peuvent aussi être exigées.

Spécialistes en médecine de laboratoire :

- Quatre ou cinq années de résidence spécialisée.

Spécialistes en chirurgie :

- Cinq ou six années de résidence spécialisée.
- Deux années de formation dans une sous-spécialité peuvent aussi être exigées.

Renseignements supplémentaires :

- Il est possible d'accéder à des postes de gestion, comme celui de directeur de la médecine de laboratoire ou de chirurgien en chef, avec de l'expérience.

Physiothérapeutes

- Diplôme universitaire en physiothérapie et période de formation pratique supervisée.
- Accréditation d'un organisme de réglementation pour exercer la profession de physiothérapeute dans toutes les provinces.
- La réussite de l'examen national en physiothérapie, administré par l'Alliance of Physiotherapy Regulatory Boards, peut être exigée.

Infirmières autorisées

Infirmières en chef :

- Réussite d'un programme universitaire, collégial ou d'un autre programme approuvé en sciences infirmières.
- Des cours en gestion, comme le cours d'administration d'un service de soins infirmiers offert par l'Association canadienne des soins de santé, ou d'autres grade, diplôme, certificat ou études en gestion ou en administration, peuvent être exigés.
- Accréditation comme infirmière autorisée par un organisme de réglementation provincial ou territorial ou, au Manitoba, en Saskatchewan, en Alberta et en Colombie-Britannique, accréditation provinciale comme infirmière psychiatrique autorisée.
- Expérience clinique comme infirmière autorisée.

Infirmières autorisées :

- Réussite d'un programme universitaire, collégial ou d'un autre programme approuvé en sciences infirmières.
- Formation scolaire ou expériences supplémentaires pour la spécialisation dans un domaine particulier des sciences infirmières.
- Maîtrise ou doctorat en sciences infirmières habituellement exigé pour les infirmières cliniciennes spécialisées, les infirmières cliniciennes, les infirmières-conseils et les chercheurs en soins infirmiers.
- Une accréditation d'un organisme de réglementation est exigée dans toutes les provinces et tous les territoires.

Infirmières praticiennes :

- Maîtrise en sciences infirmières ou diplôme d'un programme en sciences infirmières ou d'un autre programme d'études avancées d'infirmières praticiennes.
- Une accréditation d'un organisme de réglementation est exigée dans toutes les provinces et tous les territoires.
- En Ontario, réussite de l'examen Extended Class Registration Examination pour l'accréditation comme infirmière autorisée (catégorie spécialisée).

Infirmières psychiatriques autorisées :

- Réussite d'un programme universitaire ou collégial en sciences infirmières psychiatriques.

- Une accréditation d'un organisme de réglementation est exigée au Manitoba, en Saskatchewan, en Alberta et en Colombie-Britannique.

Renseignements supplémentaires :

- Les infirmières formées exclusivement comme infirmières psychiatriques autorisées sont soumises à la réglementation au Manitoba, en Saskatchewan, en Alberta et en Colombie-Britannique. Dans toutes les autres provinces et tous les autres territoires, les infirmières autorisées peuvent travailler comme infirmières psychiatriques sans accréditation distincte.
- Les infirmières autorisées peuvent accéder à des postes de supervision et de gestion avec de l'expérience.

Enseignants

Enseignants au niveau secondaire :

- Les enseignants de matières scolaires doivent avoir un baccalauréat en éducation, qui est souvent précédé par un baccalauréat en arts ou en sciences.
- Les enseignants de matières professionnelles ou techniques doivent avoir un baccalauréat en éducation, qui est habituellement précédé par de la formation spécialisée ou de l'expérience liée au domaine.
- Les enseignants de métiers au Québec doivent avoir réussi un programme de formation en apprentissage et être accrédités par l'industrie ou le corps de métier en question.
- Les chefs de département doivent habituellement détenir plusieurs années d'expérience en enseignement.
- Pour se spécialiser en éducation spécialisée ou en enseignement de l'anglais ou du français comme langue seconde, de la formation supplémentaire est exigée.
- Un certificat provincial en enseignement est exigé.

Enseignants au niveau primaire :

- Baccalauréat en éducation.
- Formation supplémentaire exigée pour se spécialiser en éducation spécialisée ou en enseignement en langue seconde.
- Certificat d'enseignement provincial exigé. Un certificat supplémentaire est exigé pour enseigner l'anglais ou le français comme langue seconde.

Vétérinaires

- Deux à quatre années d'études universitaires de préparation à la médecine vétérinaire ou, au Québec, réussite d'un programme collégial en sciences de la santé et diplôme universitaire de quatre années en médecine vétérinaire et réussite des examens nationaux d'accréditation.
- Une accréditation provinciale est exigée.
- L'accès à des postes de recherche peut nécessiter des études de deuxième ou de troisième cycle.

1. Manuel de la Classification nationale des professions (CNP) de RHDCC.

Annexe II Critères d'« appariement », concordance des codes de la Classification nationale des professions (CNP) et du domaine d'études (codes de la Classification des programmes d'enseignement [CPE])

Professions	CNP	Codes de la CPE
Architectes	2151, 2152	81, 85
Comptables généraux accrédités	1111	1187 à 1192
Comptables en management accrédités	1111	
Comptables agréés	1111	
Chiropraticiens	3122	971
Dentistes	3113	977 à 989
Diététistes et nutritionnistes	3132	1148, 1149
Ingénieurs civils, électriciens et électroniciens, mécaniciens, chimistes, d'industrie et de fabrication, métallurgistes et des matériaux, géologues, de l'extraction et du raffinage du pétrole, en aérospatiale, informaticiens et autres ingénieurs	2131 à 2134, 2141 à 2148	310 à 351
Avocats	4112	524 à 536
Ergothérapeutes	3143	1120
Optométristes	3121	1089
Pharmaciens	3131	1096
Médecins	3111, 3112	1059
Physiothérapeutes	3142	1122
Infirmières autorisées	3151, 3152	1071 à 1083, 1085 à 1088
Enseignants aux niveaux primaire et préscolaire	4142	216 à 302
Enseignants au niveau secondaire	4141	
Vétérinaires	3114	1128 à 1140